

CAPSULE12

Creative Digital sprl (siège social)

Rue des Templiers 16
1301 Bierges

TVA BE0838972992
cedric@capsule12.be
Tel : +32(0)10/39.15.20
<https://capsule12.be>

Siège d'exploitation:
Capsule 12
Rue Emile Francqui, 6
1435 Mont-Saint-Guibert

VIPA International

Francesco Gattiglio
142 Avenue Jules Bordet,
1140 Brussels

DEVIS 2018/Q/026

Date	03/04/2018
Validité	03/05/2018

Description	Quantité	Prix unitaire	Montant
Production of an animated video (1 - 2 min) aiming to explain how vacuum insulation panels work and what benefits they can offer in different applications. This quotation is based on a mix graphic style between 2D and 3D, similar to the example available here: https://www.youtube.com/watch?v=xgxer3jAUqs Includes: - Supervision of the script done by the client - Storyboard; - Creation of the graphic elements to be animated; - Animation; - Stock music; - Voice over in English; - Subtitles in English, French and German. Exports: HD (1920/1080) Broadcast on the web and conferences.	1,00		
PRE-PRODUCTION: * Supervision of the script done by the client * Storyboard	1,00	1.960,00 €	1.960,00 €
PRODUCTION: * Creation of the assets (graphic elements). We forecast to produce the following elements in 3D : Panel, Panel used buiding, panel used in transport and panel used in appliances * The rest of graphic elements would be done in 2D. * Animation of the graphic elements	1,00	5.635,00 €	5.635,00 €

CAPSULE12

Creative Digital sprl (siège social)

Rue des Templiers 16
1301 Bierges

TVA BE0838972992
cedric@capsule12.be
Tel : +32(0)10/39.15.20
<https://capsule12.be>

Siège d'exploitation:
Capsule 12
Rue Emile Francqui, 6
1435 Mont-Saint-Guibert

DEVIS 2018/Q/026

Page 2/2

Description	Quantité	Prix unitaire	Montant
SOUND:	1,00	1.425,00 €	1.425,00 €
* Voice over in english (1 voice)			
* Stock music			
* Adding subtitles in EN, FR and German.			

Total HTVA 9.020,00 €
TVA 0%* 0,00 €

Total 9.020,00 €

* Livraison de bien CEE, auto-facturation, opération exonérée, art 17§2 CTVA, art 67 Directive 2006/112/CE.

In case of order, we ask the signature of this document, as well as an advance payment of 50% of the total (all included) to be paid on the following account: BE15 132 5364089 30 before the beginning of production.

Remaining 50% are payable upon delivery of the video, on the following bank account: BE15 132 5364089 30 with the project number as a communication.

Quotation made upon the information received. Any modification involving extra work, or any adding will be invoiced at the following rate: 650€/day, Exc. VTA.

CREATIVE DIGITAL

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes commandes passées par le Client auprès de CREATIVE DIGITAL et à tous les contrats de vente, en ce compris toute prestation de service accessoire. Ces conditions générales de vente excluent, à défaut d'acceptation écrite de CREATIVE DIGITAL toutes les conditions générales et particulières d'achat du Client.

Le Client est défini comme étant la personne représentant valablement une personne morale ou sa propre affaire ou un consommateur au sens de la loi du 14 juillet 1991, et marquant son accord sur le bon de commande, offre ou contrat de service émis par CREATIVE DIGITAL.

Sauf preuve contraire, le Client reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes conditions générales de vente et en avoir pris connaissance.

Si l'une des dispositions des conditions générales devait être déclarée inapplicable ou invalidée pour une quelconque raison, cette invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas l'application ou la validité des autres dispositions des conditions générales

2. Commande, contrat de service

La commande, le contrat de service expriment le consentement du Client de manière irrévocable.

La commande, le contrat de service précisent au minimum et de manière ferme, le service (détail et objet des prestations, modalités pratiques d'exécution, conditions de paiement,...).

Toute annulation ou modification de commande ou du contrat de service par le Client doit être notifiée par lettre recommandée au siège social de CREATIVE DIGITAL.

Les délais d'exécution ne sont donnés qu'à titre indicatif. Il en résulte notamment que dans le cas où ils ne seraient pas respectés, le Client ne pourra ni résilier le contrat, ni solliciter sa résolution, ni réclamer de quelconques dommages et intérêts à CREATIVE DIGITAL.

3. Approbation des prestations

Le Client se doit d'approuver les travaux réalisés par CREATIVE DIGITAL dans un délai maximal de quatre (4) jours ouvrables suivant la demande d'approbation.

Si le Client omet de manifester son approbation ou son refus endéans ledit délai, le travail effectué est réputé approuvé et correctement exécuté.

Tout refus doit être motivé par écrit.



Si CREATIVE DIGITAL est en désaccord avec le Client sur les demandes de correction, il justifie sa position par écrit.

Toute demande de correction considérée comme non fondée sera facturée au Client au prix normalement applicable pour le service en question.

Il en va de même pour toute demande modifiant l'objet du contrat de base.

4. Réalisations graphiques, infographiques, photographiques et de design d'animation et de vidéos

La réalisation se crée en étroite collaboration avec le Client, tant pour la sélection des textes, images, scénarii etc. que pour les modifications à y apporter.

CREATIVE DIGITAL s'engage à fournir les images finales en HD avec une optimisation des fichiers en plusieurs versions adaptées à la publication sur support site web, vidéo ou support d'impression petit et grand format.

Le design des sites est adapté aux smartphones et aux tablettes internet.

5. Hébergement d'applications, e-mails, noms de domaine et services internet

Les contrats visés par ces services sont généralement conclus pour une durée de 12 mois, reconductibles tacitement pour une même durée. Chacune des parties a le droit de les résilier, sans motif, à la date anniversaire de chaque contrat, moyennant un préavis de 3 mois envoyé par lettre recommandée au siège social de CREATIVE DIGITAL.

Le prix de vente de ces services peut être modifié à tout moment par CREATIVE DIGITAL moyennant un préavis d'un mois prenant cours le premier jour du mois qui suit celui au cours duquel le préavis a été notifié.

La restitution des données informatiques au Client se fera sur CD data ou par tout autre moyen à l'adresse fournie par le Client.

Cet envoi ne pourra se faire que moyennant paiement anticipatif d'un montant déterminé au moment de la demande de restitution par le Client en fonction : du nombre de giga bytes de données demandées, du temps d'intervention et des déplacements, du type de support de transfert, du nombre d'applications auxquelles appartiennent ces données, sans autre rappel ou mesure préalable.

Dès réception du paiement, les données seront envoyées dans les cinq jours ouvrables au Client, à l'adresse fournie par celui-ci.

En cas de non-paiement, les données seront conservées pendant une durée de 3 mois. Passé ce délai, les données seront automatiquement détruites, sans autre rappel ou mesure préalable.

CREATIVE DIGITAL ne peut en aucun cas être tenu responsable de dommages ou de pertes de données stockées sur les serveurs de l'hébergeur, ni en cas d'arrêt de ses services pour cause de force majeure (panne d'ordinateur, coupure électrique, coupure d'internet, incident technique non imputable à CREATIVE DIGITAL).



Si malgré toutes les précautions prises, le Client devait subir un préjudice dû à une faute dans l'exécution des obligations de CREATIVE DIGITAL, le Client accepte de limiter l'indemnité à un montant qui ne pourra dépasser l'équivalent d'un mois d'hébergement.

CREATIVE DIGITAL ne pourra en aucun cas être tenu responsable de quelque dégât qui pourrait survenir à l'ordinateur (hardware, software et données) utilisé par le Client ou l'utilisateur final pour avoir accès aux services désignés dans la présente clause.

La responsabilité ne pourra être engagée en cas de contenu illégal des données du Client. Celles-ci seront stockées sous son entière responsabilité.

6. Création, maintenance de sites internet, limitation de garantie

CREATIVE DIGITAL s'engage à fournir un site (à destination d'Internet) répondant aux conditions suivantes :

- Aucunes informations et contenus illégaux, contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, que ce soit de nature apparente ou cryptée, visible ou cachée dans les programmes informatiques, ne seront affichés.
- Aucunes informations de nature privée, confidentielles, médicales pouvant nuire à l'image de quiconque ne seront affichées.
- Aucunes informations portant atteinte à la propriété intellectuelle appartenant à toute tierce personne ne seront affichées.
- Les fonctionnalités du site internet, modes de livraison, obligations et garanties etc. seront énoncées dans le devis qui sera signé par le Client.

Une maintenance standard du site est assurée gratuitement par CREATIVE DIGITAL à compter de la date de livraison.

Elle comprend la réparation de pannes ou dysfonctionnements relevant de la responsabilité de CREATIVE DIGITAL, la sauvegarde mensuelle de la base de données, le support téléphonique gratuit en cas de panne.

Elle ne comprend pas la sauvegarde des images ajoutées au site par le Client, la réparation des pannes dues à un changement ou une mise à jour des navigateurs du Client ou des visiteurs, le site étant garanti pour les versions en vigueur au moment de la livraison du site.

Des contrats de maintenance spécifiques peuvent être demandés par le Client à tout moment.

CREATIVE DIGITAL ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, au Client relativement:

- a) au site Web, à son affichage, à ses composants matériels et logiciels, de même qu'à son accès via internet ;
- b) aux retombées, financières ou non, réelles ou appréhendées, positives ou non, résultant ou pouvant résulter de l'utilisation et de l'affichage du contenu Web;
- c) au positionnement du site dans les résultats des moteurs de recherche, annuaires et portails.



7. Formations en matière informatique, graphisme, publicitaire : inscription, modalités pratiques d'exécution et d'annulation

Les demandes d'inscription se font par téléphone ou par courrier électronique avant la date de début de la formation à laquelle le Client souhaite s'inscrire.

Toute demande d'inscription doit être confirmée par écrit par le biais d'un bon de commande de CREATIVE DIGITAL.

La durée de validité de toute proposition de formation sur mesure est valable pour une durée de 30 jours calendrier. Au-delà de cette date, la proposition commerciale est considérée comme caduque.

Pour les formations se déroulant chez le Client, le formateur s'adapte aux horaires de celui-ci.

Les formations ont lieu dans les locaux du Client ou dans d'autres salles de proximité.

CREATIVE DIGITAL définit dans chacun de ses programmes de formation le niveau requis pour suivre la formation proposée. Il appartient au Client d'évaluer ses besoins en formation et de vérifier si son niveau ou celui de son personnel amené à suivre l'une de ces formations correspond au niveau requis pour celle-ci.

CREATIVE DIGITAL ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de l'inadéquation des formations qu'elle propose aux besoins du Client et/ou au niveau de compétence du personnel de ce dernier.

Les informations, fournies par le Client lors de son inscription à l'une des formations, sont conservées dans les fichiers de CREATIVE DIGITAL et peuvent être utilisées par celui-ci dans les limites fixées par la législation relative à la protection des données à caractère personnel.

CREATIVE DIGITAL se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint et ce, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Toute annulation ou report de formation par le Client devra être signalé par écrit au moins cinq jours ouvrables avant la formation.

A défaut, toute absence à la formation entraînera le paiement de la totalité du montant dû de la formation.

Le prix de toute formation commencée est dû intégralement, quel que soit le motif d'interruption invoqué.

Les supports de cours sont facturés séparément, ainsi que les frais de déplacement du formateur.

Dans le cas où le formateur apporte son propre matériel informatique, celui-ci sera également facturé.



8. Modalités de paiement

Sauf stipulation contraire, toutes les factures sont payables en Euro, à 30 jours date de facture, au siège social de CREATIVE DIGITAL.

Un acompte équivalent à 50% du montant total de la commande est exigé à la signature du contrat de service. Le solde est réclamé au terme des prestations convenues.

A défaut d'un paiement à son échéance, CREATIVE DIGITAL se réserve le droit de suspendre les prestations en cours sans préavis ni indemnités et sous réserve de tous droits.

9. Retard de paiement – Clause pénale

Toute somme impayée à son échéance sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'intérêts de retard conventionnels d'un montant annuel de 4 % supérieur au taux légal à partir de la date d'échéance de la facture jusqu'au complet paiement.

Toute somme impayée à son échéance entraînera la déduction de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'une indemnité forfaitaire d'un montant total de 15 % de la somme en principal, intérêts et frais, avec un montant minimum de 100 euros.

10. Rupture de contrat – Clause pénale

En cas d'annulation du bon de commande ou du contrat de service, le Client est redevable d'une indemnité forfaitaire équivalente à 20% du montant total de la commande.

11. Propriété intellectuelle

Les créations (supports informatiques, syllabi, présentations PowerPoint, conceptions visuelles, films, vidéos, images 3D, animées...) de CREATIVE DIGITAL sont protégées par la loi sur les droits d'auteur et restent sa propriété pleine et entière, sauf disposition expresse en sens contraire.

Les créations de CREATIVE DIGITAL ne peuvent être utilisées par le Client que dans le cadre des conventions qu'il a conclues avec elle et uniquement sur le territoire belge, sauf autorisation expresse en sens contraire.

Le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter ou de modifier, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à disposition sans l'accord préalable et écrit de CREATIVE DIGITAL.

CREATIVE DIGITAL déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de cours et autres ressources pédagogiques mis à disposition du Client ou d'avoir obtenu du tiers propriétaire un droit d'usage régulier de ces derniers.

12. Responsabilité

CREATIVE DIGITAL supporte la responsabilité exclusive du matériel livré et de l'utilisation correcte des produits et services, il veille aussi à ce que cette utilisation soit conforme aux



normes et réglementations en vigueur en Belgique.

CREATIVE DIGITAL s'engage à apporter tout le soin possible à l'exécution des missions qui lui sont confiées par le Client.

De plein droit et sans formalité, la responsabilité de CREATIVE DIGITAL sera dégagée en cas d'événement ne permettant pas la poursuite normale de ses prestations ou, plus généralement, par un cas de force majeure. Il est entendu par « cas de force majeure » tout événement imprévisible ou irrésistible ou extérieur, ces trois critères étant alternatifs.

13. Contestations

Les contestations relatives aux prestations commandées doivent être introduites dans les huit jours ouvrables suivant l'exécution et ce, par lettre recommandée adressée au siège social de CREATIVE DIGITAL, sous peine d'irrecevabilité.

Les contestations relatives aux factures doivent être formulées par écrit dans un délai de huit jours à dater de la réception de la facture (date du cachet postal faisant foi), au siège social de CREATIVE DIGITAL, sous peine d'irrecevabilité.

14. Clause de médiation

Les parties conviennent que tout désaccord ou différend relatif aux présentes conditions générales de vente ou découlant de leur interprétation ou de leur application sera soumis à une médiation.

A cet effet, les parties s'engagent à participer à au moins une rencontre de médiation en y déléguant une personne ayant pouvoir de décision.

Le médiateur sera choisi par les parties dans l'arrondissement judiciaire de leur choix.

15. Tribunal compétent et droit applicable

En cas de litige, seule la loi belge sera d'application et les juridictions de Nivelles seront seules compétentes pour trancher le différend.

Contrat de prestation de services

Entre les soussignés :

La société CREATIVE DIGITAL SCS,

dont le siège social est établi à 1301 Bierges, rue des Templiers, 16

et portant le numéro d'entreprise **0838.972.992**

valablement représentée par M. Cédric Decamps, gérant.

Ci-après dénommée « **CREATIVE DIGITAL** »,

D'une part,

Et

La société

dont le siège social est établi

portant le numéro d'entreprise

valablement représentée par

Ou **Monsieur/Madame** (identité complète)

.....

.....

Ci-après dénommée « **Le client** »,

D'autre part,

Toutes les parties contractantes sont désignées ci-après, individuellement comme « partie » et ensemble comme « les parties ».

ETANT PREALABLEMENT RAPPELE QUE :

CREATIVE DIGITAL est spécialisé dans l'infographie, le design d'animation, le graphisme publicitaire et la formation.

Contrat de prestation de services

Le client est conscient qu'adresser un message visuel dans tous les domaines de la vie économique est primordial.

Le client désire, dès lors, confier à CREATIVE DIGITAL le soin d'assurer sa communication visuelle ou de dispenser des formations en ce domaine.

Le présent contrat s'applique intégralement sauf s'il y est expressément dérogé par écrit.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

1.1. Le présent contrat a pour objet d'assurer la communication visuelle du client notamment par la composition et la conception de mise en page artistique alliant le dessin à la recherche graphique ou encore par la création de signe et image, volume et espace, lumière et mouvement, de vidéo.

1.2. Ces divers outils graphiques, infographiques et de design d'animation ainsi que le détail de la mission sont décrits en annexe 1.

1.3. Peuvent également faire partie du présent contrat toutes demandes particulières formulées par le client et reprises en annexe.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTIES

2.1. CREATIVE DIGITAL s'engage à consacrer toute son attention, ses compétences et tous ses efforts à la bonne exécution de ses missions dans le cadre du contrat.

2.2. CREATIVE DIGITAL devra veiller à ce que toute personne prenant part à l'exécution des prestations soit titulaire de la qualification et de l'expérience professionnelle requises pour l'accomplissement des tâches qui lui sont assignées. CREATIVE DIGITAL sera seul responsable du personnel exécutant ces tâches.

2.3. Le client s'engage à respecter les modalités qui ont été convenues par la présente, dans l'offre et/ou la commande et à faciliter le travail de CREATIVE DIGITAL et ce, notamment, en prenant toutes les mesures techniques, organisationnelles et juridiques nécessaires (ex. donner libre accès aux lieux où doit s'effectuer la mission ainsi que toutes les autorisations nécessaires).

Contrat de prestation de services

ARTICLE 3 : DUREE ET FIN DE LA CONVENTION

3.1. Option A. Ce contrat est conclu pour une durée déterminée. Il entre en vigueur le et prend fin le Au terme de ce délai, la relation contractuelle prend fin sans que le respect d'un délai de préavis ou qu'une notification soit requis. Néanmoins, si au terme du délai prévu ci-dessus, les parties continuent à exécuter le contrat, ce dernier est présumé être renouvelé pour une même durée, à moins que les parties en conviennent différemment. Le contrat pourra être ainsi prolongé fois.

3.2. Option B. Si le contrat est conclu pour une durée indéterminée, chaque partie a le droit d'y mettre fin, moyennant la notification de sa volonté à l'autre partie et le respect d'un délai de préavis de mois, à moins que les parties en conviennent autrement.

3.3. Option C. Ce contrat est conclu pour un travail nettement défini sans précision de la durée.

ARTICLE 4 : REMUNERATION ET FRAIS

4.1. Le client s'engage à honorer les prestations de CREATIVE DIGITAL selon les tarifs repris en annexe 2 du présent contrat.

4.2. Les tarifs ne comprennent nullement les fournitures et produits qui sont fournis par le client ou qui font l'objet d'un contrat de vente séparé.

4.5. Sauf disposition contraire, CREATIVE DIGITAL, se réserve le droit de modifier ses tarifs, à charge pour lui d'en informer le client. Ce dernier, dispose alors d'un délai de quinze jours pour mettre fin, par lettre recommandée, au contrat sans indemnité quelconque. Passé ce délai, il sera irréfragablement présumé accepter les nouveaux tarifs.

ARTICLE 5 : CLAUSE PENALE

5.1. Toute somme impayée à son échéance sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'intérêts de retard conventionnels d'un montant annuel de 4% supérieur au taux légal à partir de la date d'échéance de la facture jusqu'au complet paiement.

5.2. Toute somme impayée à son échéance entrainera la débiton de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'une indemnité forfaitaire d'un montant total de 15% de la somme en principal, intérêts et frais, avec un montant minimum de 100 euros.

Contrat de prestation de services

ARTICLE 6 : LIMITATION DE RESPONSABILITE

6.1. La responsabilité de CREATIVE DIGITAL ne pourra en aucun cas être recherchée pour les dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation du matériel informatique, y compris en cas de perte tant partielle que totale de données. Le client est donc conscient qu'il lui appartient de se prémunir contre ces risques en procédant à des sauvegardes régulières de ses données.

6.2. CREATIVE DIGITAL ne pourra pas non plus voir sa responsabilité engagée suite à une panne ou anomalie dans le fonctionnement du matériel informatique, et ce quelle qu'en soit la cause et la durée.

6.3. En tout état de cause, la responsabilité d'CREATIVE DIGITAL ne pourra être engagée que du fait de son dol ou de sa faute lourde et la réparation qui pourrait lui incomber sera limitée à 1.500 €.

ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITE

7.1. CREATIVE DIGITAL s'engage à considérer comme strictement confidentielles toutes les informations qui lui auront été communiquées comme telles par le client dans le cadre de l'exécution du présent contrat et sans limitation de durée après son expiration.

Il en va de même pour les informations que le client aurait recueillies sur CREATIVE DIGITAL ou qui lui auraient été communiquées par celui-ci.

7.2. Cet engagement de confidentialité ne s'applique pas aux informations qui :

- tomberaient dans le domaine public, sans que cela ne puisse résulter d'une faute de la partie réceptrice ;
- se trouvaient déjà en la possession de la partie réceptrice avant qu'elles ne lui soient communiquées par la partie divulgatrice, sans que la partie réceptrice ne soit tenue d'une obligation de confidentialité ;
- seraient légalement communiquées à la partie réceptrice par un tiers à la condition que la partie réceptrice puisse prouver ce fait par écrit ;
- seraient développées à titre indépendant par l'une ou l'autre des parties, sans utilisation des informations confidentielles ;
- font l'objet d'une autorisation de divulgation préalable et écrite de la partie divulgatrice.

Contrat de prestation de services

7.3. Les parties s'engagent à n'utiliser aucune information confidentielle pour leur propre compte ou bénéfice, ou pour le compte ou bénéfice d'un tiers, sauf accord préalable et écrit de l'autre partie.

7.4. Les données à caractère personnel qui seraient recueillies par les parties sont soumises à la Loi du 08 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée et ne peuvent donc être cédées de quelque façon que ce soit à aucune autre organisation ou société.

ARTICLE 8 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

8.1. Sauf s'il en a été décidé autrement par écrit, tous les droits de propriété intellectuelle sur les produits et services mis à la disposition du client restent la propriété pleine et entière de CREATIVE DIGITAL ou de ses fournisseurs. Le présent contrat n'emporte donc aucunement cession ou concession de droits intellectuels.

8.2. Les créations (marques, logos, logiciels, visuels,...) de CREATIVE DIGITAL sont protégées par la loi sur les droits d'auteur et restent sa propriété pleine et entière, sauf disposition expresse en sens contraire.

ARTICLE 9 : CESSION ET SOUS-TRAITANCE

9.1. CREATIVE DIGITAL se réserve le droit de céder ses droits et obligations à la personne de son choix moyennant information préalable au client. Ce dernier ne pourra refuser que la cession des obligations de CREATIVE DIGITAL moyennant une notification dans un délai de sept jours spécialement motivée.

9.2. Par ailleurs, CREATIVE DIGITAL se réserve le droit de transférer l'exécution de tout ou partie de ses obligations à la personne de son choix.

ARTICLE 10 : NULLITE PARTIELLE ET TOLERANCE

10.1. La déclaration de nullité ou d'inefficacité d'une quelconque stipulation du contrat n'entraînera pas de plein droit la nullité ou l'inefficacité des autres stipulations. La tolérance d'une partie aux inexécutions de l'autre partie ne fait pas présumer une future tolérance de la même ou d'autres inexécutions pas plus qu'elle ne caractérise l'intention de l'une ou l'autre des parties à renoncer à faire respecter les droits dont elle dispose au titre du contrat.

Contrat de prestation de services

ARTICLE 11 : PACTE COMMISSOIRE EXPRES

11.1. Sans préjudice des dispositions de droit commun en la matière, en cas de manquement grave d'une des parties à ses engagements contractuels, l'autre partie pourra, par écrit, mettre fin au présent contrat avec effet immédiat et ce au tort de la partie défaillante.

11.2. Une indemnité est due par la partie qui a commis la faute grave, plus précisément une indemnité correspondant à la durée du délai de préavis qu'il aurait normalement fallu respecter (ou du terme à échoir) et ce, sans préjudice du droit à une indemnisation plus étendue moyennant la preuve du dommage subi.

11.3. Dans le cas du contrat conclu pour un travail nettement défini, l'indemnité due par la partie défaillante consiste à rembourser les frais et travaux réalisés ou éventuellement les acomptes perçus.

ARTICLE 12 : FAILLITE

12.1. Le présent contrat est conclu sous la condition résolutoire de la faillite ou de mise en liquidation volontaire d'une des parties. Si une de ces situations devait se produire, ce contrat sera donc résolu immédiatement et de plein droit.

Dans ce cas :

- si le contrat était à durée indéterminée, le client sera redevable d'une indemnité équivalente à la durée de préavis ;
- si le contrat était à durée déterminée le client sera redevable d'une somme équivalente à ce que le client aurait payé si le contrat avait couru jusqu'à son terme ;
- si le contrat était au forfait ou en régie, CREATIVE DIGITAL sera indemnisé des frais et travaux exposés ainsi que de son manque à gagner.

ARTICLE 13 : CONDITIONS GENERALES

13.1. Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de CREATIVE DIGITAL disponibles sur son site internet et les accepter sans réserve.

13.2. Il reconnaît par ailleurs que celles-ci font intégralement parties du présent contrat sauf et dans la mesure où celui-ci y déroge.

Contrat de prestation de services

ARTICLE 14 : MEDIATION

14.1. Tout différend lié au présent contrat fera, préalablement à toute action judiciaire, l'objet d'une tentative de médiation conformément aux articles 1724 et suivants du Code Judiciaire. Le médiateur sera choisi par les parties parmi les médiateurs agréés par la Commission fédérale de médiation. A défaut d'accord entre les parties quant aux choix du médiateur, celui-ci sera désigné par le président de la Commission générale de la Commission fédérale de médiation.

14.2. La partie qui souhaite proposer à l'autre une médiation le fera par courrier recommandé. L'envoi de ce courrier constitue le point de départ d'un délai d'un mois pendant lequel les parties tenteront d'arriver à un accord via la médiation.

14.3. Si, passé ce délai d'un mois, une partie le souhaite, celle-ci peut mettre fin à la période de médiation et introduire une action en justice.

ARTICLE 15 : JURIDICTION COMPETENTE ET DROIT APPLICABLE

15.1. Si les parties ne parviennent pas à régler leurs différends éventuels à l'amiable, elles conviennent expressément de les soumettre, et ce quels que soient les lieux d'exécution des prestations ou les sièges sociaux des parties, à la compétence exclusive des tribunaux de Nivelles.

15.2. Les parties conviennent également que le présent contrat est soumis au droit belge.

Le présent contrat contient pages etannexes.

Fait à, le en autant d'exemplaire que de partie, chacune reconnaissant avoir reçu un exemplaire original.

Pour CREATIVE DIGITAL,

Pour le client,

Nom et signature

Nom et signature

Annexe 1 : Description de la mission et des outils pour l'exécution de celle-ci.

Annexe 2 : Tarifs.